

# Mutation intra-académique Orléans-Tours 2019

## Fiche de suivi par vos élu-es SUD éducation

envoyer cette fiche scannée à [contact@sud-education-loiret.org](mailto:contact@sud-education-loiret.org),  
ou demander la version modifiable et envoyer à la même adresse mél  
Pour toute question : à la même adresse mél ou au 02 38 83 58 29



**NOM** : ..... **Prénom** : .....

Nom d'usage : ..... Date de naissance : .....

Adresse postale : .....

Tél : ..... **Mél** : .....

**DISCIPLINE** : ..... Option postulée<sup>1</sup> : .....

**Corps et grade** : ..... <sup>1</sup> pour enseignant-es STI2D

### **SITUATION ADMINISTRATIVE**<sup>2</sup> :

Affectation 2018/19 : .....

cette affectation depuis le : ..... Etablissement<sup>2 3</sup> : REP+ / REP / lycée ex APV / EREA

**Si titulaire** : date de titularisation : .....

Echelon au 31/08/18 (ou au 01/09/18 si reclassement) : .....

**Si stagiaire**<sup>2 4</sup> : ex-non titulaire E.N. / ex-titulaire E.N. Echelon au 01/09/18 : .....

### **TYPE DE DEMANDE si particulière**<sup>2 3</sup> : (entourer les mentions qui vous concernent)

Mesure de carte scolaire / Réintégration / Au titre du handicap / BOE

Changement de corps suite à détachement ou liste d'aptitude / Changement de discipline

Rapprochement de conjoint-e<sup>5 6</sup> / Séparation de conjoint-es - nombre d'années au 01/09/19 : .....

Autorité parentale conjointe / Enfants à charge<sup>7</sup> - nombre : ..... / Situation de parent isolé-e<sup>7</sup>

Mutation simultanée<sup>5</sup> / Vœu préféréntiel départemental

<sup>5</sup> Date du mariage/PACS : .....

<sup>6</sup> Lieu de résidence personnelle du-de la conjoint-e : .....

Lieu de résidence professionnelle du-de la conjoint-e : .....

<sup>7</sup> Nb d'enfants de moins de 18 ans au 01/09/19 : .....

Postes spécifiques académiques ? ..... (si oui préciser les vœux concernés) : .....

**VŒUX** : (pour chaque vœu, préciser si : \* (« tout type de poste »), lycée, collège)

1	16
2	17
3	18
4	19
5	20
6	21
7	22
8	23
9	24
10	25
11	26
12	27
13	28
14	29
15	30

<sup>2</sup> entourer ou mettre en gras la mention exacte ; <sup>3</sup> plusieurs mentions possibles ; <sup>4</sup> si une mention exacte

Vous pouvez calculer vos points. A l'aide du <b>récapitulatif de votre saisie, nous les vérifierons vœu par vœu.</b>			points
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>			
<p><b>* Ancienneté de service (pour tout type de vœu) - échelon au 31/08/18 par promotion et au 01/09/17 par classement initial ou reclassement :</b> Classe normale : 7 pts par échelon (minimum 14 pts) ; certifié-es hors classe : 56 pts + 7 pts par échelon ; agrégé-es hors-classe : 63 pts + 7 pts par échelon ( 98 pts forfaitaires si au 4<sup>e</sup> échelon avec 2 ans d'ancienneté dans cet échelon) ; classe exceptionnelle : 77 pts + 7 pts par échelon (plafonné à 98 pts) ;</p> <p><b>* Ancienneté dans le poste actuel (pour tout type de vœu) :</b></p> <p>- Titulaire : 20 pts par an + 50 pts par tranche de 4 ans (stagiaire ex-titulaire : ajouter une année à l'ancienneté acquise dans le dernier poste occupé (même en cas de prolongation de stage) ; agent-e en détachement sur autorisation ou changeant définitivement de discipline : cumul de l'ancienneté acquise pendant le détachement ou la mise en situation et de l'ancienneté du dernier poste occupé dans le corps ou la discipline d'origine)</p> <p>- TZR : + 20 pts par an (année 2018-19 incluse) + 20 pts par tranche de 4 ans dans la même ZR</p> <p><b>* Stabilisation TZR : 70 pts</b> pour vœu * DEP de sa ZR (°) ou * DEP de son établissement d'exercice pour au moins 3 mois en 17/18 (°) ; pas de bonification si affectation hors-zone obtenue par révision d'affectation</p> <p><b>* Stagiaires ex contractuel-les</b> (enseignant-e du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré public, COP/psy-EN, PE psychologue scolaire, CPE, MAGE, AED, AESH, EAP avec au moins 2 ans de service en cette qualité, contractuel-le CFA) : 150 pts pour un classement jusqu'au 3<sup>e</sup> échelon, 165 pts pour le 4<sup>e</sup> échelon, 180 pts à partir du 5<sup>e</sup> échelon, pour vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p> <p><b>* Agrégé-es :</b> 90 pts pour tout type de vœu portant sur des lycées (ETAB lycée ou vœu typé 1) si discipline enseignée en lycée et en collège</p> <p><b>* Mobilité disciplinaire et fonctionnelle (personnels avec diversité de parcours professionnel) :</b> après 3 ans de service effectif, 30 pts pour vœux * COM, GEO, ZRE (°) ; 90 pts pour vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p> <p><b>* Réintégration :</b> 1000 pts pour vœux * DEP correspondant à l'affectation précédente, ACA (°) ; pour ex-TZR : ZRD correspondant à ZR précédente, DEP si après le vœu ZRD, ZRA (°)</p> <p>* Changement définitif de corps suite à un <b>détachement sur autorisation</b> ou par <b>liste d'aptitude</b> : 1000 pts pour vœux * DEP correspondant à l'affectation précédente, ACA, ZRD ou ZRA (°) (ATTENTION : vœu DEP obligatoirement avant vœu ZRD) ; reconduction si pas réintégré.e dans ancien département ou ZR</p> <p><b>* Changement définitif de discipline :</b> 1000 pts pour vœu ancien établissement ; pour vœux * COM, GEO, DEP, ZRD de l'affectation précédente (°) ; pour vœu * ACA (°) (ATTENTION : vœu DEP obligatoirement avant vœu ZRD)</p> <p><b>* Vœu préférentiel départemental :</b> 20 pts par an à partir de la 2<sup>e</sup> demande pour vœu * DEP identifié à la 1<sup>e</sup> demande (plafonné à 100 pts)</p>			..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
<b>SITUATION FAMILIALE</b>			
<p><b>* Mutation simultanée de conjoint-es :</b> 80 pts pour vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p> <p><b>* Rapprochement de conjoint-e</b> (mariage ou PACS au + tard le 31/08/18, ou enfant reconnu par les 2 parents, ou enfant à naître reconnu par anticipation au + tard le 10/05/19) ou <b>autorité parentale conjointe</b> d'enfants de moins de 18 ans au 01/09/19 : 90,2 pts sur vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°) ; 30,2 pts sur vœux * COM, GPT, ZRE (°) (ATTENTION : 1<sup>er</sup> vœu COM obligatoirement dans 1<sup>er</sup> vœu DEP)</p> <p>+ Enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/19 : + 100 pts par enfant sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRE, ZRD (°)</p> <p>+ Séparation de conjoint-es : 100 pts pour 1 an de séparation, 150 pts pour 2 ans, 250 pts pour 3 ans, 350 pts pour 4 ans ; 450 pts pour 5 ans et + (année scolaire en cours comprise) (au moins 6 mois de séparation pour chaque année de séparation demandée) (ATTENTION : pas pour mutation simultanée) sur vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p> <p><b>* Situation de parent isolé-e</b> d'enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/19 : 130 pts sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRE, ZRD, ZRA (°) si vœux améliorant la condition de vie de l'enfant (facilité de garde, proximité de la famille...)</p>			..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
<b>TYPE D'ETABLISSEMENT</b>			
<p><b>* Mesure de carte scolaire :</b> 1500 pts sur : vœu ancien établissement ou ZR (obligatoire) ; vœux * COM, DEP, ZRD du poste supprimé (°) (ATTENTION : vœu DEP obligatoirement avant vœu ZRD) ; vœu * ACA ; 1500,5 pts si plusieurs mesures de carte scolaire dans l'académie</p> <p><b>* Etablissements REP+ et REP :</b> 400 pts si au moins 5 ans d'exercice effectif et continu dans le même établissement REP+ ; 200 pts si au moins 5 ans d'exercice effectif et continu dans le même établissement REP (exception si mesure de carte scolaire dans établissement de même classement) ; sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p> <p><b>* Lycées ex APV :</b> années d'exercice effectif et continu dans le même lycée : 1 an : 60 points / 2 ans : 120 points / 3 ans : 180 points / 4 ans : 240 points / 5 ou 6 ans : 300 points / 7 ans : 350 points / 8 ans et + : 400 pts ; sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p> <p><b>* EREA</b> si au moins 5 ans d'exercice effectif et continu : 150 pts sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p>			..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
<b>SITUATIONS PARTICULIERES</b>			
<p><b>* Mutation au titre du handicap (peut concerner le-la conjoint-e ou un enfant) (dossier à déposer) :</b> 1000 pts selon avis médical et si amélioration des conditions de vie sur certains vœux, décision prise lors du Groupe de Travail prévu le 26/04/19</p> <p><b>* BOE :</b> 100 pts sur vœux * COM, GEO, DEP, ACA, ZRD, ZRA (non-cumulable avec bonification au titre du handicap)</p> <p><b>* Personnel en charge d'une tutelle ou curatelle :</b> 90 pts sur le département de résidence de la personne mise sous protection juridique</p> <p><b>* Sportif-ve de haut niveau</b> affecté à titre provisoire dans l'Académie : 50 pts par année d'affectation provisoire dans la limite de 4 années sur vœux * DEP, ACA, ZRD, ZRA (°)</p>			..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
<b>TOTAL</b>			<b>Pour le total, merci de regrouper ci-contre par vœux (ex : vœux 1 à 5...)</b>
Vœu(x) n°..... : .....	Vœu(x) n°..... : .....	Vœu(x) n°..... : .....	
Vœu(x) n°..... : .....	Vœu(x) n°..... : .....	Vœu(x) n°..... : .....	
Vœu(x) n°..... : .....	Vœu(x) n°..... : .....	Vœu(x) n°..... : .....	

**Petit glossaire :** \* : tout type de poste (\* doit être coché sur SIAM) ; COM : vœu commune ; GEO : vœu groupement de communes ; DEP: vœu département ; ACA : Académie ; ZRE : zone de remplacement "précise" (moins étendue qu'un département) ; ZRD: zone de remplacement départementale ; ZRA : zone de remplacement académique (°) : bonification également sur vœux typés 1 (lycée) pour les agrégés

**Indiquez ci-dessous toute information que vous jugerez utile, ce que vous souhaitez le plus, redoutez le plus, ce qui serait vraiment insupportable, les moyens de transport dont vous disposez ou pas, des difficultés particulières...**